

Demande déposée le 30/05/2024

N° DP 57 631 24S0142

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Par :                    | SARL SARREGUEMINES IMMOBILIER  |
| Représenté par :         | ROHR ANTHONY   |
| Demeurant à :            | 301 RUE DE LA MONTAGNE<br>57200 SARREGUEMINES  |
| Pour :                   | ravalement du pignon de l'immeuble avec une toile filée<br>en effet des fissure sur ce pignon provoquent un dégât<br>des eaux (rapport de la société ARDF en pièce jointe) |
| Sur un terrain sis à :   | 64 rue de france<br>57200 sarreguemines  |
| Références cadastrales : | 04 0160  |

Surface de plancher : 0 m<sup>2</sup>

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022,  
Et notamment le règlement de la zone Uaa,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle en date du 28 juin 2024,

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Il n'est pas fait opposition aux travaux projetés sous réserve de respecter les prescriptions, observations, réserves et recommandations énumérées dans les avis visés ci-dessus et annexés au présent arrêté.



SARREGUEMINES, le 01.07.2024

Le Maire,

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Christian DIETSCH

L'avis de dépôt de la déclaration préalable susvisée a été affiché en mairie le 30.05.2024

La présente décision est affichée en mairie à compter du ..... et publiée sur le site internet communal à compter du.....

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le.....